PIÈCES À FOURNIR

- e-photo et signature numérique*
- *Il n'y a pas de changement lors de la prise de la photographie. Celle-ci effectuée, on vous demande d'apposer votre signature à l'aide d'un stylet sur une tablette ou un écran tactile. Puis les données sont envoyées automatiquement à l'administration. Des photos imprimées vous sont remises, comme lors d'une prise de vue classique. Il vous est également remis un numéro unique à 22 chiffres, qu'il faudra nous communiquer. Pour que ces données soient acceptées, il faut qu'elles soient produites selon des modalités définies par l'ANTS les photographes sont alors agréés pour ce télé-service. Afin que vous puissiez les identifier plus facilement, ils apposent une vignette bleue.
- 1 Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité.
- □ 1 justificatif de domicile (Electricité, Eau, téléphone, internet).
- □ 1 attestation d'hébergement (le cas échéant).
- □ 2 enveloppes Suivie prêt à poster (162X229) 50 gr.
- 3 enveloppes timbré 20gr.
- **Votre ancien dossier cerfa 02** (le cas échéant)
- La copie de l'attestion de recensement (16 ans)

ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) (16 ans et +) ou du certificat de participation à la journée d'appel à la défense (JAPD) (16 ans et +) ou du certificat d'exemption (16 ans et +)

■ 1 copie de l'attestation scolaire de sécurité routière 2 (ASSR 2)si né aprés janvier 1988 ou de l'attestation de sécurité routière (ASR)

GRETA pour les personnes qui n'ont pas fait leurs études en France (01.40.40.36.25 Paris) ou info@qita.areta.fr [*Le Greta enverra une convocation à l'examen pour obtention de l'***ASR**].

01 **42** 93 91 50

3, rue de Moscou - 75008 Paris (métro Liège, ligne 13) www.ecole-de-conduite-acceleree.fr Octobre 2017

IIPhotomator